



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Flash InFO

Juillet 2019

Info flash

MOUVEMENT 2019

Après la CAPD

MOUVEMENT 2019 : des affectations en cours...

Le **SNUDI FO 13** a été reçu en audience par Mme CROZE, cheffe de la Division du personnel, ce vendredi 12 juillet 2019 afin de défendre ENCORE les collègues ayant faits les frais de ce mouvement chaotique et injuste.

Il est à noter que les services de l'IA continuent à réactualiser les affectations dans IProf Onglet Affectation jusqu'au vendredi 19 juillet et reprendront ensuite le lundi 19 août.

Nous vous conseillons donc de consulter Iprof encore la semaine prochaine.

Le délégués du **SNUDI FO 13** restent disponibles par mail contact@snudifo13.org jusqu'au 26 août.

APPEL A CANDIDATURE : Des postes de directions d'école encore vacants

ATTENTION : Les services de la Division du personnel nous ont informé d'un nouvel appel à candidature pour les postes de direction encore vacants qui va arriver dans vos boîtes académiques dès la semaine prochaine.

Pourront postuler même les collègues adjoints ne disposant pas de la liste d'aptitude Directeur(rice) d'école qui s'engageraient à faire l'intérim de direction.

Après avoir appliqué une priorité 90 (annulation du vœu) sur les vœux de Directeur(rice) d'école formulés par les collègues ne disposant pas de la liste d'aptitude Directeur d'école sur l'écran 1 à la demande du SNUIPP et de SE UNSA ceci malgré les mises en garde du SNUDI FO 13

Après avoir affecté des centaines de collègues ne disposant pas de la liste d'aptitude DE et n'ayant aucune intention de demander un poste de direction sur des postes de direction en vœu 999, créant une angoisse bien légitime

Après avoir appelé les collègues adjoints ayant la liste d'aptitude DE à participer à un 2nd mouvement des directeurs .

L'IA se voit dans l'obligation de formuler un nouvel appel à candidature au regard du nombre de directions restant vacants à l'issue du mouvement.

Cet appel à candidature est désormais ouvert à tous les adjoints, disposant ou NON de la liste d'aptitude DE qui s'engageraient à assurer la direction (ou l'intérim de direction) pour l'année scolaire 2019-2020.

IMPORTANT: Il est à noter que si le poste de direction apparaissait comme vacant dans la liste des postes proposés au mouvement, le collègue assurant l'intérim de direction et qui obtiendrait la liste d'aptitude DE durant l'année 2019-2020 bénéficierait d'une priorité absolue sur ce poste lors du mouvement 2020-2021.

Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année



**Bulletin d'adhésion (milieu d'année)
à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

